

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2010

Présents : Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Jacques MONTHULE, Alain CRESTAUX, Jean-Claude PROVOST, Claude BOUTELET, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Fabien DELVALLE, Julien MARRE, Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Alain BARTHE, Patrick VERDAVOINE.

Absents représentés : Sylvie PERENNES, Frédéric MASSON, Christelle GAILLARD, Aline LECLERC

Fabien DELVALLE est désigné secrétaire de séance

Joëlle LEMAIRE, Trésorière de la Ville de Rugles, est présente.

Approbation du compte-rendu précédent :

Denis GUITTON propose d'approuver du compte-rendu du précédent conseil municipal ; 1 modification y est apportée :

1. p9 : Remplacer José GARCIA par Salvador GARCIA

Hommage :

Denis GUITTON demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Jacques LEVILLAIN, Maire de Saint Antonin de Sommaire, décédé dimanche 28 Mars 2010.

ADJONCTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Denis GUITTON propose aux membres du conseil municipal d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Carte scolaire 2010

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent l'adjonction de la question ci-dessus.

CARTE SCOLAIRE 2010

Denis GUITTON expose que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2010, l'inspection académique prévoit le retrait d'un poste dans les écoles élémentaires de Rugles. Ce retrait est argumenté par l'Inspection Académique par des effectifs inférieurs (25 enfants par classe après fermeture) à la norme d'accueil fixée au plan département (27 enfants par classe en élémentaire).

Suite à cette information, Denis GUITTON a rencontré l'inspecteur d'académie et l'inspecteur d'éducation nationale afin de leur apporter les éléments de perspectives (développement de l'urbanisme local, de l'offre d'accueil de la petite enfance) qui démontre que dès la rentrée 2011, les effectifs seront à nouveau au-dessus du seuil (165 enfants, soit plus de 27 enfants par classe élémentaire). Suite à cet entretien, l'Inspecteur d'Académie a adressé un courrier indiquant que :
« l'évolution du nombre d'élèves à scolariser en élémentaire fera l'objet d'un examen attentif et le poste élémentaire sera réouvert à la rentrée scolaire 2011 si les effectifs le permettent ».

Denis Guitton a également interpellé Madame la Préfète, Messieurs les Ministres et Député de l'Eure.

Les parents d'élèves et les directrices des groupes scolaires sont mobilisés et font tout leur possible pour faire suspendre cette décision de fermeture de classe. Denis GUITTON les remercie de leurs actions.

Il rappelle qu'il y a environ 10 ans une fermeture avait eu lieu et que la menace de fermeture d'il y a 4 ans avait pu être empêchée.

Il ajoute que les élus travaillent à l'aménagement du territoire, au développement de la petite enfance et qu'il est décevant de ne pas se voir épauler dans cette démarche. En réponse, l'inspection académique avance une notion d'équité républicaine.

Il informe qu'une réunion de présentation de ce projet de carte scolaire aura lieu demain mardi 30 Mars 2010 à 19 heures à la salle des fêtes de Rugles en présence de Monsieur LANGLAIS, Inspection d'Éducation Nationale de la circonscription.

Denis GUITTON propose aux membres du conseil municipal de s'opposer fermement à la fermeture d'une classe, étant entendu que la baisse est transitoire et que les effectifs remontent dès la rentrée suivante, ainsi qu'au vu de la désorganisation du travail des enseignants et du personnel communal pour une année.

Marielle TRETON a peur qu'une fois la classe fermée, il n'y ait pas de réouverture.

Thérèse CORBIN rejoint la crainte de Marielle TRETON.

Jacques PHILIPPE fait remarquer que la position géographique des deux écoles élémentaires doit être mise en avant ainsi que la baisse de qualité de l'enseignement.

Denis GUITTON répond que ces arguments ont effectivement été mis en avant.

Patrick VERDAVOINE ajoute que l'on ne peut pas dire que l'on ne peut rien faire. Rugles comporte des particularités qu'il faut mettre en avant. L'Éducation Nationale avance des chiffres et des calculs qui ne représente qu'une vue comptable de la situation.

Denis GUITTON indique que la réponse de l'inspecteur d'académie a été également de dire qu'il disposait d'un budget à gérer sur le département et qu'il ne laisserait pas un si grand delta entre une classe fermée et un maintien de poste.

Patrick VERDAVOINE signale qu'il y a dix ans, l'annonce avait été faite plus tôt.

Denis GUITTON précise que ce sujet est évoqué depuis une année avec les directrices des groupes scolaires.

Alain BARTHE pense qu'il s'agit de l'application des directives du Président de la République.

Denis GUITTON répond qu'il est Maire de Rugles et qu'il ne souhaite pas entamer un débat politique.

Patrick VERDAVOINE dit qu'il faut faire face et répondre à cette politique. Il s'est renseigné au niveau du canton et certaines écoles ont moins d'élèves.

Denis GUITTON souligne que s'il existe dans une commune environnante une classe avec une quinzaine d'enfants, celle-ci court un risque. Il indique que la réponse définitive interviendra mercredi. Il invite la Présidente des parents d'élèves à s'exprimer sur ce sujet.

Nathalie BOULMAY, Présidente de l'association des parents d'élèves, fait remarquer qu'en cas de fermeture d'une classe à l'école élémentaire des Petits Prés, les deux enseignantes restantes partiront et qu'il sera nécessaire de mettre en place un bus supplémentaire pour transporter les enfants de l'école élémentaire Georges Veulin vers le restaurant scolaire des Petits Prés. Par ailleurs, certains parents annoncent déjà qu'ils préféreront inscrire leurs enfants dans un autre établissement scolaire.

Denis GUITTON pense qu'il n'est pas de la compétence du conseil municipal de faire un choix de fermeture dans l'une ou l'autre école, cela peut, par contre, être du ressort de l'association des parents d'élèves de mettre en avant leur avis.

Nathalie BOULMAY donne rendez-vous à ceux qui le souhaitent, demain mardi 30 mars à 18h30 devant la maison des services pour se rendre en défilé à la salle des fêtes où se tiendra la réunion avec l'inspecteur de circonscription.

Denis GUITTON ajoute qu'il faut faire un choix soit de développer l'urbanisme à tout va pour assurer le remplissage des classes, sans se préoccuper de développement économique et par conséquent sans pouvoir offrir un travail aux familles ; dans ce cas, après un bon début, la situation sociale se dégrade souvent rapidement.

Fabien DELVALLE demande pourquoi il y a moins d'élèves.

Patrick VERDAVOINE répond que la diminution est démographique et également liée à un choix des parents.

Denis GUITTON précise qu'actuellement les écoles de Rugles attirent plus d'enfants d'autres communes que d'enfants ruglois qui partent vers d'autres écoles.

Alain BARTHE fait remarquer que Denis GUITTON a changé de discours, car sur le précédent mandat, il avait argumenté que plus de monde engendrait plus de travail.

Denis GUITTON répond que ses propos ont sans doute été mal interprétés car sous le précédent mandat, il y avait une pénurie de logements ; la municipalité a donc réalisé des programmes de logements, ce qui a permis de faire vivre les commerces et les artisans locaux avec les travaux de ces

nouvelles constructions. Il conclut qu'il convient de faire un peu de logements mais pas trop de logements sociaux, alors que nous en avons déjà plus de 200.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attendu que la baisse d'effectifs est transitoire et que les effectifs remontent dès l'année suivante pour devenir supérieurs à la norme d'accueil

Vu les désorganisations engendrées pour une année :

- 1 désorganisation du travail des enseignants
- 2 désorganisation du travail du personnel communal
- 3 désorganisation du service du transport scolaire pour le restaurant scolaire

S'OPPOSE fermement à la suppression d'un poste dans les écoles élémentaires de Rugles

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Budget Principal : Ville de Rugles

Denis GUITTON présente les réalisations, investissements et résultats de l'exercice de 2009. Il précise que le taux d'endettement communal à hauteur d'environ 6 % est nettement inférieur au seuil d'alerte fixé à 22 %.

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
VILLE DE RUGLES	2 543 512.02€	3 351 097.94 €	1 830 178.81 €	1 826 261.86 €
	Soit un excédent de + 807 585.92 €		Soit un déficit de 3 916.95 €	
	SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE + 803 668.97 €			

Après la présentation du compte administratif du budget principal, les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence d'**Alain BARTHE**, sont invités à voter l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2009.

Budget annexe: Service Eau

Denis GUITTON indique qu'après avoir procédé au renouvellement de 1 850 ml de canalisations, le service des eaux a consacré ses investissements à la réhabilitation du réservoir de la Bigotière et à la sectorisation du réseau, ce qui a permis d'atteindre un rendement de 73 %.

Jean-Claude PROVOST précise que la perte était principalement provoquée par une fuite très importante.

Denis GUITTON rappelle que le prix de l'eau (m3 et abonnement) n'a pas augmenté en 2009 et que la comparaison à d'autres services d'eau potable est plutôt concluante. Il invite Patrick VERDAVOINE, représentant du Conseil Général de l'Eure, a apporté un appui financier plus important en faveur des services d'eau potable.

Patrick VERDAVOINE répond que les aides du Conseil Général de l'Eure seront désormais plus importantes après le regroupement des syndicats d'eau du territoire.

Denis GUITTON fait remarquer que durant les huit années précédentes, tous les élus du conseil municipal ont toujours votés tous les travaux et décisions prises dans le cadre du service d'eau potable. Il poursuit la présentation des résultats financiers et du transfert budgétaire auprès du nouveau syndicat, le SAEP3R.

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SERVICE DES EAUX	215 953.10 €	391 650.99 €	104 577.13€	59 353.77 €
	Soit un excédent de 175 697.89 €		Soit un déficit de 45 223.36 €	
	SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE + 130 474.53€			

Après la présentation des comptes administratifs du budget annexe du service d'eau, les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence d'**Alain BARTHE**, sont invités à voter l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2009.

Budget annexe: Service Assainissement

Denis GUITTON rappelle les analyses financières réalisées précédemment qui ont permis de planifier le financement des travaux de la reconstruction de la station d'épuration et qui ont préconisé une augmentation de 10 % durant 7 ans et de 2,5 % sur environ 30 ans. Ces mesures ne suffisant pas à l'équilibre du budget, le budget de la ville viendra apporter sa contribution financière au service assainissement.

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SERVICE ASSAINISSEMENT	145 000.76 €	274 309.67 €	410 931.59 €	276 687.15 €
	Soit un excédent de 129 308.91 €		Soit un déficit de 134 244.44 €	
	SOIT UN DEFICIT GLOBAL DE 4 935.53 €			

Après la présentation des comptes administratifs du budget annexe du service assainissement, les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence d'**Alain BARTHE**, sont invités à voter l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2008.

Budget annexe: Relais Assistantes Maternelles

Denis GUITTON rappelle que tous les enfants de tout le canton sont accueillis par le relais.

Patrick VERDAVOINE ajoute qu'également toutes les assistantes maternelles sont accueillies au relais.

Denis GUITTON présente les résultats financiers de ce service :

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RAM	63 838.62€	73 323.04€	5 536.91 €	12 724.83 €
	Soit un excédent de 9 484.42 €		Soit un excédent de 7 187.92 €	
	SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE 16 672.34 €			

Après la présentation des comptes administratifs du budget annexe du relais assistantes maternelles, les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence d'**Alain BARTHE**, sont invités à voter l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2009.

Budget annexe: Structure Multi Accueil

Denis GUITTON indique, qu'après une année d'existence, la crèche commence à trouver son rythme de fonctionnement. Les deux services d'accueil de la petite enfance (relais assistantes maternelles et structure multi-accueil) représente une participation communale de 182 000 € pour des services cantonaux.

Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2010, la crèche propose 20 places d'accueil et présente les résultats financiers :

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SMA	223 754.91 €	222 380.78 €	26 533.81 €	34 879.45 €
	Soit un déficit de 1 374.13 €		Soit un excédent de 8 345.64 €	
	SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE 6 971.51 €			

Après la présentation des comptes administratifs du budget annexe de la structure multi-accueil, les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence d'**Alain BARTHE**, sont invités à voter l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2009.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2009 établis par le comptable du Trésor et constaté que le Compte Administratif lui était conforme, les membres du conseil municipal sont invités à approuver le compte de gestion de l'exercice 2009.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Denis GUITTON expose les affectations de résultat pour chaque budget

 **Budget Principal : Ville de Rugles + intégration des résultats du service des eaux**

	EXCEDENT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	+ 787 168.97 €	+ 20 416.95 €
	EXCEDENT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
SERVICE DES EAUX	+ 175 697.89 €	- 45 223.36 €

Compte tenu du transfert du service des eaux au SAEP3R
il convient d'intégrer les résultats 2009 du service des eaux au budget communal
soit la somme de 175 697,89 € en excédent de
fonctionnement
et la somme de 45 223,36 € en déficit de fonctionnement

Considérant que les restes à recouvrer sont maintenus dans la comptabilité communale,
la somme correspondante à ces restes à recouvrer sera également maintenue dans le budget communal
soit la somme de 64 985,59 €
Le résultat budgétaire qui sera transféré au SAEP3R sera donc de 65 488,94 €

 **Budget annexe: Service Assainissement**

	EXCEDENT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	+ 0 €	+ 129 308.91 €

 **Budget annexe: Service Relais Assistantes Maternelles**

	EXCEDENT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	+ 9 484.42 €	+ 0 €

 **Budget annexe: Service Structure Multi Accueil**

	DEFICIT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	- 1 374.13 €	+ 0 €

4. PERENNISATION DU VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2009,
Vu la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA datant du 07 Avril 2009,
Vu l'avis de pérennisation de la Préfecture de l'Eure

Denis GUITTON informe les membres du conseil municipal :

- ◆ que l'engagement conventionnel du 07 avril 2009 a été respecté, en réalisant, en 2009, des dépenses réelles d'équipement d'un montant de 1 399 635.55, montant supérieur à la moyenne de référence prédéfini (1 136 925 €) ;
- ◆ qu'à compter de 2010, le mécanisme de versement anticipé du FCTVA pour la Ville de Rugles est pérennisé. Le FCTVA sera donc dorénavant calculé à partir des dépenses réalisées l'année précédente (n-1).

5. BUDGETS PRIMITIFS 2010

Jocelyne DE TOMASI présente les prévisions budgétaires pour l'exercice de 2010

◆ **Budget Principal : Ville de Rugles**

Jocelyne DE TOMASI présente les orientations budgétaires de la Ville.

Alain BARTHE demande des précisions sur la taxe professionnelle.

Denis GUITTON apporte des explications supplémentaires sur l'imposition des entreprises.

Patrick VERDAVOINE fait remarquer que les petites communes, qui n'ont que des entreprises de services, voient leur taxe professionnelle augmentée. Ce qui démontre que l'on taxe plus les entreprises de services et par conséquent les emplois que les grosses entreprises qui investissent et parfois délocalisent.

Denis GUITTON rappelle que la France était le seul pays d'Europe à avoir une taxe professionnelle et qu'il était logique d'adapter notre fiscalité pour les aider à être plus compétitives.

Alain BARTHE souhaite avoir des précisions sur le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement.

Jocelyne DE TOMASI et **Denis GUITTON** lui apportent les explications.

Alain BARTHE ajoute que, lors de la dernière assemblée de la communauté de communes du canton de Rugles, où la Présidente a proposé une augmentation de 1,5 % des taux intercommunaux, un adjoint de la ville de Rugles a proposé de venir apporter une aide financière à celle-ci et notamment sur le projet de « Canton d'Été ». Il ne comprend pas cette proposition car d'habitude les élus ruglois trouvent que la communauté de communes ne participe pas assez aux travaux sur la commune. Pourquoi cette générosité?

Denis GUITTON répond qu'il ne s'agit de générosité mais d'une ligne de conduite politique. Il pense que ce n'est pas la bonne année pour augmenter les impôts ; beaucoup d'habitants du canton sont en difficulté financière ; par ailleurs, la communauté de communes ne propose pas de nouveaux services : « attention, je ne dis pas de travaux nouveaux ». Il ajoute que les français ont d'ailleurs dernièrement fait part de leur avis dans un vote. L'augmentation de 1,5 % de la communauté de communes apportant une somme de 15 000 €, il lui semblait possible de pouvoir les trouver en commune et de les apporter sur un événement cantonal se déroulant sur Rugles ; il a donc pensé qu'en apportant une aide financière communale, cela permettrait de ne pas augmenter les impôts intercommunaux.

Il attire l'attention des habitants sur le fait que ne pas augmenter les taux, n'implique pas que les habitants ne constateront pas de hausse sur leur feuille d'impôts ; car si la commune ou la communauté de communes n'augmentent pas, d'autres collectivités peuvent appliquer des majorations (Région, Département, Communauté de communes) et l'évolution des bases de calcul des taux émane de Bercy et de l'Assemblée Nationale et non de la Municipalité de Rugles.

Il ne revendique pas l'événement « Canton d'Été » qui est tout à l'honneur de Françoise COMPAGNON et Alain ABADIE ; il s'agissait juste d'apporter une aide.

Jean-Claude PROVOST fait remarquer qu'il est stupéfait de voir que mettre la main à la poche pour ne pas augmenter les impôts des habitants en apportant une aide sur un événement ayant un rayonnement important soit si mal accepté.

Patrick VERDAVOINE fait observer que si ce n'est pas choquant sur le principe, qu'il est surprenant qu'il n'y ait pas eu d'information préalable et de délibération du conseil municipal de Rugles. Car si effectivement la communauté de communes avait accepté le principe de cette aide financièrement et que le conseil municipal de Rugles ne vote pas cette proposition, la communauté de communes aurait été mise en difficulté. Il trouve la démarche curieuse. Au précédent bureau des Maires de la communauté de communes, cette information n'a pas été donnée ; il semblerait que cette décision ait été prise entre les Adjoints et la Présidente de la communauté de communes. Il ajoute qu'il comprend la réaction épidermique de Françoise COMPAGNON.

Denis GUITTON ne comprend pas où est la polémique dans cette affaire. Il réexplique la proposition d'aide financière faite auprès de la communauté de communes qui doit réduire la durée de l'événement « Canton d'Été » en raison de son coût ; il prend l'exemple inverse où la ville de Rugles se trouverait en difficulté pour financer les services de la petite enfance et, si Françoise COMPAGNON proposait de venir apporter une aide financière de la part de la communauté de communes, cela ne poserait pas de problème.

Patrick VERDAVOINE dit que ce n'était pas au moment du vote des taux de faire cette proposition ; par ailleurs, si cette année n'était pas la bonne année pour augmenter, la crise perdurant, ni l'année prochaine, ni les suivantes le ne seront plus.

Il approuve l'idée de réfléchir à une solution mais pour cela la réflexion doit se faire en amont. Il fait remarquer que Denis GUITTON et Françoise COMPAGNON ont mené campagne ensemble sur une même liste récemment.

Denis GUITTON répond qu'il ne faut pas tout mélanger.

Jocelyne DE TOMASI fait savoir qu'elle avait eu le même avis lors du bureau des Maires.

Denis GUITTON fait observer que d'habitude les élus de la communauté de communes reprochent à la ville de Rugles de vouloir tout pour elle, aujourd'hui que Rugles propose une aide, c'est également critiqué.

Patrick VERDAVOINE dit que d'une manière ou d'une autre, à partir du moment où il s'agit de Rugles, c'est toujours la même réaction. Cependant, il voulait juste parler du « timing de cette opération » et si la ville de Rugles avait de l'argent à attribuer, elle aurait pu l'allouer à une association qui en avait fait la demande.

Denis GUITTON rappelle à Patrick VERDAVOINE qu'il n'était pas d'accord pour le versement de cette subvention supplémentaire.

Patrick VERDAVOINE acquiesce cette remarque mais ajoute que la ville aurait pu demander à l'ACR de représenter un autre projet.

Denis GUITTON clôt ce débat en indiquant que le montant des subventions aux associations a été réévalué.

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
VILLE DE RUGLES	4 026 467 €	4 026 467 €	1 419 769 €	1 419 769 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent avec deux voix contre et dix neuf voix pour l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2010.

Patrick VERDAVOINE indique qu'il a voté contre ce budget en raison de la présence du projet d'installation de vidéo protection ; il précise qu'il reste fidèle à ses convictions.

♦ **Budget annexe : Service Assainissement**

Jocelyne DE TOMASI présente les prévisions budgétaires et énumère les chapitres financiers de ce service. Elle expose qu'une augmentation du prix du m3 assaini est envisagée afin de faire face aux investissements nécessaires à la reconstruction de la station d'épuration. Cette augmentation représente un montant de 3,75 €/personne/an pour une famille de 4 personnes. De plus, un abondement du budget communal à hauteur de 34 000 € sera nécessaire à l'équilibre de ce service.

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SERVICE ASSAINISSEMENT	231 603 €	231 603 €	2 454 644 €	2 454 644 €

Après cette présentation, les membres du Conseil Municipal, votent avec une abstention et vingt voix pour, l'adoption du budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2010.

◆ Budget annexe : Relais Assistantes Maternelles

Jocelyne DE TOMASI décrit les prévisions budgétaires et ainsi que les grandes lignes de ce budget.

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
R.A.M.	67 685 €	67 685 €	26 482 €	26 482 €

Après cette présentation, les membres du Conseil Municipal, votent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'adoption du budget primitif du relais assistantes maternelles pour l'exercice 2010.

◆ Budget annexe : Structure Multi accueil

Jocelyne DE TOMASI présente les prévisions budgétaires et les détails essentiels de ce budget.

BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
S.M.A.	279 385 €	279 385 €	33 402 €	33 402 €

Denis GUITTON fait remarquer que ce genre de service semble une évidence dans la structure de l'aménagement du territoire et d'ici quelques temps, cela deviendra une compétence obligatoire des communautés de communes. Il regrette que ses collègues élus du territoire ne pensent pas qu'il doit s'agir d'une offre commune.

Patrick VERDAVOINE pense que les collègues élus ont le sentiment qu'il s'agit bien d'une nécessité cantonale mais ils regardent le coût généré.

Denis GUITTON pense qu'il serait mieux de faire des prévisions en amont de l'obligation qui sera imposée.

Patrick VERDAVOINE souligne qu'il s'agit effectivement d'un projet structurant sur le territoire plus que celui de la voirie. Il demande à se faire préciser la répartition des recettes entre la participation des familles et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Denis GUITTON précise que cette répartition détaillée sera communiquée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Après cette présentation, les membres du Conseil Municipal, votent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'adoption du budget primitif de la Structure Multi Accueil pour l'exercice 2010.

6. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES : CCAS – CAISSE DES ECOLES – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – EXERCICE 2010

Jocelyne DE TOMASI explique qu'afin d'apporter les financements nécessaires au fonctionnement des

différents budgets annexes de la ville, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

BUDGET	SUBVENTION ATTRIBUEE
C.C.A.S.	22 900 €
CAISSE DES ECOLES	23 000 €
STRUCTURE MULTI ACCUEIL	112 732 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	30 121 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable au versement des subventions ci-dessus et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

7. PARTICIPATION AU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010

Jocelyne DE TOMASI explique qu'afin de minorer l'augmentation du prix du m3 assaini et de son abonnement, et par ailleurs, pour permettre l'équilibre du budget assainissement comportant les investissements importants relatifs à la reconstruction de la station d'épuration, il est inscrit une participation du budget communal d'un montant de 34 000 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, avec une abstention et 20 voix pour, approuvent la proposition ci-dessus, **acceptent** le versement d'une participation communale de 34 000 € vers le budget assainissement et autorisent le Maire à effectuer les versements correspondants et à signer tout document relatif à ce dossier.

8. TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2010

Jocelyne DE TOMASI expose aux membres du Conseil Municipal que :

- l'année 2010 est une année préparatoire pour les collectivités :

- en terme de produits fiscaux, l'année 2010 est une année blanche pour les collectivités locales : en effet, elles continuent à percevoir les impôts locaux selon la même répartition qu'en 2009 hormis la taxe professionnelle dont le produit est remplacé par une compensation relais ;

Dès 2010, les entreprises sont soumises aux nouveaux impôts économiques :

- cotisation foncière des entreprises (CFE)
- cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- impositions sur les entreprises de réseaux (IFER)

En 2010, ces derniers sont toutefois perçus au profit de l'État qui versera une compensation-relais aux collectivités.

Si la CVAE et les IFER ne nécessitent pas la fixation d'un taux, la CFE est le produit de la valeur locative cadastrale de l'entreprise par un taux. Le produit de la CFE sera dévolu dès 2011 au bloc communal.

Le passage de la TP à la CFE nécessite donc le vote du taux relais correspondant.

Taux relais

Ce taux relais est voté dans les mêmes conditions et limites prévues pour le taux de taxe professionnelle par le code général des impôts

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ♦ décident de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages, artisans, commerçants et entreprises et par conséquent de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui sont maintenus comme suit :

TAXES	TAUX ACTUEL	TAUX 2010
Taxe d'habitation	11.99 %	11.99%
Taxe foncière bâti	23.63 %	23.63 %
Taxe foncière non bâti	49.41 %	49.41 %
Taxe Professionnelle	6.57 %	
Taux relais – Cotisation Foncière des Entreprises		6.57 %

- ♦ décident de ne pas appliquer la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)
- ♦ décident de ne pas faire appel à la majoration spéciale de la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- ♦ rappellent que la Ville de Rugles a supprimé la taxe locale d'équipement (TLE) depuis 2004

9. TARIFS ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010

Jocelyne DE TOMASI expose au Conseil Municipal que les tarifs de l'assainissement doivent être votés pour l'exercice 2010.

Elle propose de les fixer comme suit :

<u>TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT</u>	<u>Tarifs</u>
Prix du m3 assaini	1.40€
Prix de l'abonnement annuel	16.20 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, avec une abstention et vingt voix pour, émettent un avis favorable aux tarifs assainissement ci-dessus et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

10. RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Denis GUITTON expose qu'il conviendrait de poursuivre la restauration des registres d'état civil et propose les restaurations suivantes :

Restauration registre naissance 1861-1864	169.00 € HT, soit 202.12 € TTC
Restauration registre naissance 1877-1880	159.25 € HT, soit 190.46 € TTC
Restauration registre naissance 1961-1963	289.25 € HT, soit 345.94 € TTC
Restauration registre mariage 1869-1872	159.25 € HT, soit 190.46 € TTC
Restauration registre mariage 1873-1876	162.50 € HT, soit 194.35 € TTC
Restauration registre décès 1853-1856	175.50 € HT, soit 209.90 € TTC
Restauration registre décès 1857-1860	175.50 € HT, soit 209.90 € TTC

Le financement de la dépense évaluée à 1 290.25 € HT (1 543.13 € TTC) serait assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention D.R.A.C. 50 % de 1 290.25 €, soit	645 €
Fonds propres	645.25 €
TVA	252.88 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le dossier et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription sur un programme subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'année 2010 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

11. LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES – DEMANDES DE SUBVENTION

Alain CRESTAUX propose de poursuivre les travaux d'amélioration dans les groupes scolaires. Pour l'année 2010, il est envisagé de :

♦ TRAVAUX SUR LES LOCAUX SCOLAIRES

- ♦ **Ecole Maternelle des Petits Prés :**
 - Réfection du couloir+casiers+portes des classes..... 4 200 € HT
- ♦ **Ecole Primaire des Petits Prés :**
 - Transformation du réseau électrique pour la salle informatique. 2 000 € HT
 - Installation de stores..... 1 800 €
- ♦ **Ecole Primaire Georges Veuclin :**
 - Réfection des sanitaires..... 4 000 € HT
 - Réfection des murs extérieurs + du préau..... 1 200 € HT
 - Automatisation du portail..... 4 500 € HT
- ♦ **Restaurant scolaire :**
 - Installation de stores..... 1 800 € HT

Le coût de ces travaux est estimé à **19 500 € HT**.

Le financement de la dépense serait assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention Conseil Général de l'Eure 35 %, soit	6 825 €
Fonds propres	12 675 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le dossier et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription sur un programme subventionné du Conseil Général de l'Eure, disent que la dépense est inscrite au budget primitif 2010 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

♦ **EQUIPEMENT SCOLAIRE**

♦ **Ecole Maternelle des Petits Prés :**

- Installation d'anti-pince doigts..... 3 000 € HT
- Installation de jeux dans la cour..... 43 000 € HT

Le coût de ces travaux est estimé à **46 000 € HT**.

Le financement de la dépense serait assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention Conseil Général de l'Eure 35 %, soit	16 007 €
(Plafond de dépenses limité à 45 735 € HT)	
Fonds propres	29 993 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le dossier et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription sur un programme subventionné du Conseil Général de l'Eure, disent que la dépense est inscrite au budget primitif 2010 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

12. PROROGATION DU CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE »

Jocelyne DE TOMASI expose la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure ; à savoir :

Le contrat « enfance et jeunesse » (CEJ) et l'agrément du relais assistantes maternelles qui ont été validés pour une durée de trois et sept mois et demis, arrivent à échéance le 30 juin 2010. La circulaire Cnaf de vigueur relative à la mise en œuvre de ces contrats précise l'obligation pour les futurs contrats d'être programmés pour une durée de quatre années pleines. Aussi, afin d'anticiper le renouvellement du contrat et de faire coïncider et l'agrément du ram sur les mêmes échéances et de les inscrire dans une seule et même dynamique de renouvellement, la CAF propose de les proroger jusqu'au 31 décembre 2010.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette demande de prorogation et autorisent le Maire à établir et signer les documents correspondants à cette prorogation

13. S.I.E.G.E. – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMMATION ANNEE 2010

- **ECLAIRAGE PUBLIC – LA GARENNE**

Jean-Jacques MONTHULE propose de réaliser, par l'intermédiaire du SIEGE, dans le cadre de travaux complémentaires hors programmation, les travaux d'éclairage public sur l'espace vert de LA GARENNE. L'opération étant estimée à 54 000 € TTC, la part communale (paiement comptant) s'élève à 80 % de ce montant HT soit 36 120.40 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent le projet présenté par le SIEGE, décident de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 80 % du coût réel H.T. des travaux, acceptent de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultant et d'inscrire à son budget les prévisions suivantes : en dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit 36 120.40 €

14. DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Jacques MONTHULE expose qu'une consultation a été lancée afin d'établir un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux. Dans un premier temps, six bâtiments ont été priorisés : les 3 écoles, le restaurant scolaire, la salle des fêtes et les salles de la Fenderie. Après étude des quatre offres reçues, il est proposé de retenir la société SAGE SERVICES pour un montant de 4 190 HT €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition, décident de retenir la société SAGE SERVICES pour un montant de 4 190 € HT, autorisent le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier

15. JOURNAL ELECTRONIQUE – CONTRAT DE LOCATION-MAINTENANCE

Claude BOUTELET expose que la société LUMIPLAN propose de renouveler le panneau d'information électronique par un matériel au design innovant et à la maintenance aisée.

Il présente le matériel proposé. Le loyer annuel pour une location sur 6 ans s'élève à 3 020 € HT annuel.
(Pour mémoire le loyer annuel de l'équipement actuel est de 2 990 € HT)

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent le Maire à signer le contrat correspondant d'un montant de 3 020 € HT avec la société LUMIPLAN ainsi que tout document afférent à ce dossier

16. CESSION DE MATERIEL

Jean-Jacques MONTHULE expose qu'au vu des montants de réparations nécessaires sur le tractopelle des services techniques, le bien étant amorti et vu la nécessité de disposer d'un engin de ce type, il est proposé de le remplacer et de céder l'actuel matériel en l'état.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition, fixent le prix de vente du matériel à 6 000 € TTC, soit 5 016.72 € HT et autorisent le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette cession

17. Festival « JAZZ EN OUCHE »

Claude BOUTELET explique que la Ville de L'Aigle souhaite élargir le périmètre du Festival Jazz en Ouche et propose à la Ville de Rugles d'y participer.

Il expose les détails de cet événement et indique notamment que deux spectacles auraient lieu à Rugles (1 en après-midi pour les scolaires et 1 en soirée pour tout public) le vendredi 26 novembre 2010 et que la contribution financière de la Ville de Rugles s'élèverait à 5 000 €, projet livré « clef en main »

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à ce projet, acceptent que la Ville de Rugles participe au Festival Jazz en Ouche et autorisent le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer le versement de 5 000 € correspondant à la contribution financière de la Ville de Rugles.

18. QUESTIONS DIVERSES

♦ AMENAGEMENT DU PARKING ALBERT HUILLE

Jean-Jacques MONTHULE donne connaissance de l'avant projet sommaire de l'aménagement du parking Albert Huille et les membres du conseil municipal l'invite à poursuivre ce dossier.

♦ ASSOCIATION SAINT GERMAIN

Denis GUITTON donne lecture du courrier de remerciement de l'Association Saint Germain pour l'attribution de la subvention 2010.

♦ DECORATIONS DE FIN D'ANNEE

Denis GUITTON donne lecture du courrier de Mme PETIT au sujet des décorations de fin d'année.

♦ RELAIS RADIO-COMMUNICATION SFR

Denis GUITTON donne connaissance du courrier de la société SFR au sujet du relais existant au stade Charles CONOTTE.

➤ **TOUR DE TABLE**

Gérard TOURNEUX signale que le stationnement fréquent d'un véhicule à l'angle de la rue Georges Clemenceau pose des problèmes de visibilité pour les voitures arrivant de la rue de l'Hôpital. Il signale également qu'un autre véhicule est souvent garé devant le parking à vélo.

Il remercie les services techniques de la ville pour le nettoyage de l'église Notre Dame Outre l'Eau.

Henri LESOUT informe que la porte d'accès au cimetière fonctionne mal et qu'il y a eu des dégradations la nuit précédente près de la Maison des Services : gouttière arrachée, nombreuses bouteilles vides abandonnées.

Alain BARTHE fait remarquer que la venelle du parc est sale.

Jean-Claude PROVOST indique que la communauté de communes a remis deux défibrillateurs à la ville de Rugles. Il convient à la ville d'acheter les boîtes pour les installer à disposition du public.

Patrick VERDAVOINE demande où ces appareils vont-ils être installés ? Il signale que la borne incendie du Petit Hanoy fuit à nouveau.

Alain BARTHE signale que samedi et dimanche prochain, il y aura une visite du parcours de santé.

La séance est levée à 23 heures 30.